

( N<sup>o</sup> 188. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUILLET 1846.

### **Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Henri Guillaume Bietz, musicien gagiste au 8<sup>e</sup> régiment de ligne.**

*(Voir le n<sup>o</sup> 355 de la Chambre des Représentants, session 1844-1845.)*

MESSIEURS ,

Le sieur Henri Guillaume Bietz a adressé une pétition à la Chambre des Représentants, le 20 mars 1842, pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Il est né à Salzkotten (Prusse), le 2 décembre 1811. Ayant successivement quitté le service de Hesse-Cassel et celui des Pays-Bas par désertion, il est entré dans l'armée belge en 1832 comme musicien gagiste. C'est en cette qualité qu'il fait aujourd'hui partie du 8<sup>e</sup> régiment de ligne. Il a épousé une belge dont il a quatre enfants.

Sa demande a été prise en considération dans la Chambre des Représentants par 42 suffrages contre 11.

Le Duc D'URSEL, Rapporteur.